

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef: M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON
3, place des Cordeliers, 3
POUR LES ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
S'adresser à l'Administration.



ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
pour Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.
— le dépt du Rhône	11	22	44
Hors du département	13	25	50
Etranger	Le port en sus.		

Lyon, 3 Octobre 1872

Dans cette aventure, l'élément burlesque l'emporte de beaucoup sur l'élément tragique : c'est en ces termes qu'un de nos collaborateurs résumait le récit de l'entrée des *Lourdauts* à Nantes.

Grande colère de la foule légitimiste et cléricale de notre ville. Quoi ! s'écrient-ils, on insulte, on maltraite des femmes, des vieillards, des prêtres, et vous trouvez cela burlesque. « C'est trop fort ! »

Entendons-nous bien s'il vous plaît. Les sévices dont vous parlez ne sont rien moins que prouvés ; une enquête a été ordonnée : peut-être serait-il prudent d'en attendre le résultat avant de rien affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucune plainte n'a été déposée au parquet du procureur de la République, et cependant, nous savons par maint procès célèbre, combien la gent cléricale est prompt à se faire largement indemniser pour peu qu'elle ait eu à souffrir d'un quelconque.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, et en admettant même que les provocations soient venues des pèlerins, nous n'hésitons pas à condamner hautement toute espèce de violences, d'abord parce qu'elles sont une atteinte à la liberté, ensuite parce qu'elles constituent une maladresse que nos adversaires n'ont point négligé d'exploiter.

Le désordre qui s'est produit à la gare de Nantes s'est transformé en réclame ; depuis ce jour toutes les grosses caisses bien pensées résonnent à qui mieux mieux, et peu s'en faut que les *Lourdauts* sifflés ne se décernent à eux-mêmes les palmes du martyre.

Enfin, si désolant que soit le spectacle de ces pompes exhibitions de la bêtise humaine, nous estimons que c'est à la raison qu'il faut aller chercher le mal, au lieu de vouloir l'atteindre dans ses effets. Cela dit, et en faisant la part aussi large que possible au côté « tragique » de l'événement, nous maintenons que l'élément burlesque a dominé, et nous ajoutons que le mot burlesque est bien doux appliqué à ces ridicules mascarades.

Nous ajouterons encore que cette comédie, dont le premier acte seulement vient d'être joué, à en juger par le nombre croissant des appels adressés aux fidèles, est d'autant plus irritante, d'autant plus révoltante, que sous prétexte de religion, ou plutôt de grossière superstition, ce sont de véritables manifestations politiques que l'on organise. La pétition à la commission de permanence en fait foi.

La décentralisation n'est donc pas heureusement inspirée lorsque, à ses exclamations indignées, elle ajoute le commentaire suivant :

les organisateurs de cette manifestation, l'intention bien évidente de se donner en spectacle. Or tout spectacle suppose des spectateurs, et tout spectacle en droit d'applaudir ou de siffler.

À l'Arbresle, rien de semblable. On est parti et revenu sans bruit. Le gouvernement avait interdit toute réunion publique, toute manifestation pouvant troubler l'ordre : ses instructions ont été scrupuleusement suivies. Il y a eu réunion privée ; mais on s'est strictement conformé aux prescriptions de la loi et tout s'est passé dans le plus grand calme. Ce qui n'a pas empêché notre très-chrétien confrère de dénoncer la chose au parquet et de réclamer des poursuites avec une persistance digne d'un meilleur sort.

Tout est permis aux uns, tout est défendu aux autres ; nous l'avons souvent constaté non sans quelque amertume, et cependant la *Décentralisation* n'est pas encore satisfaite.

Voilà comment on entend la liberté dans le parti du trône et de l'autel. C'est édifiant et surtout instructif.

Nous ne pouvons que remercier nos adversaires de nous fournir ainsi des armes. Nous nous en servirons au besoin.

A. BALLEUE.

économiques de M. Thiers commencées par les populations locales, il n'entraîne pas dans ses intentions de demander qu'elle fut produite.

On va en juger par la statistique suivante : Les recettes effectuées par la douane de Havre pendant le mois de septembre 1872 sont élevées à 1.630.088 francs

Ces mêmes recettes s'élevaient, pendant le mois de septembre 1871, à 2.765.747 francs

Diminution pour septembre 1872 1.135.658 frs

Il a été payé, pour primes à l'exportation en septembre 1872 1.521 fr.

Et en septembre 1871 411 francs

Augmentation pour 1872. 1.110 fr.

Voilà des chiffres éloquent ! que nos réactionnistes de Versailles essayent de répéter.

Le *Morning Post*, du 30 septembre, rapporte que vendredi a eu lieu une réunion sociale des directeurs de la chambre de commerce de Leth, afin d'examiner le marché au sujet du traité français.

Les résolutions adoptées dans cette réunion portent que, si la France fait à l'Angleterre les mêmes conditions qu'aux autres nations les plus favorisées, il n'y aura pas lieu, et au regret qu'elle suive une politique trograde, de la croire animée de sentiments hostiles ; mais il faudra juger que la France est partielle et ennemie, si elle prétend, se prévaloir de satisfaire à ses besoins financiers en plaçant l'Angleterre dans une situation excusable et défavorable.

Ces résolutions ont été transmises à la Granville.

Dans le dernier conseil des ministres, l'Élysée, on s'est particulièrement occupé de négociations relatives au nouveau traité commercial.

Il résulterait des documents communiqués par M. Ozanne, notre négociateur à Londres que l'entente est faite, dès à présent, sauf quelques points de détail. Une seule question restera à résoudre, celle des huiles minérales, qui déjà donné lieu de nombreuses réclamations de la part de l'Angleterre.

Le gouvernement de Londres demandera, d'une manière expresse que le traité soit dénoncé au bout d'un court délai, — dix-huit mois environ. — L'*Avenir national* dit à ce propos :

« Ce désir, manifesté par l'Angleterre, de ne pas s'engager pour un long temps, n'a rien qui nous surprenne, car on se souvient que lorsque, sous l'empire, le premier traité de commerce fut signé entre les cabinets de Paris et de Saint-James, lord Palmerston contracta de nature à lier son pays pendant de longues années »

On assure que le général Faidherbe a remis à M. Thiers un mémoire, dans lequel sont exposées, avec un talent remarquable, toutes les questions qui touchent tant à la formation de l'armée territoriale qu'à celle de l'armée de réserve.

Il paraît qu'à raison de son état de santé, l'honorable général ne veut pas se charger de la constitution matérielle de ces armées et qu'il consent simplement à siéger dans un de nos grands comités militaires.

La commission supérieure de la guerre a terminé son travail relatif au remplacement des conseils de guerre en campagne par des cours martiales.

Ce remplacement sera compris dans le projet de loi de réorganisation de l'armée que M. de Cissey présentera à la Chambre.

Depuis la fameuse proclamation du général Ducrot : « Je ne rentrerai que mort ou victorieux », on a pris l'habitude de le considérer comme un homme entêté.

Les habitants du Cher ont été fort étonnés de la nomination du général Ducrot au grand commandement militaire de Bourges.

M. Devoncoux, le maire de cette ville, est venu à Paris, avec le président du Conseil général du Cher, entretenir M. Thiers de ce fait regrettable.

Cet honorable magistrat municipal a déclaré au président de la République que bien que cette nomination ait été fort mal accueillie

Quand les conservateurs, par cela seul qu'il leur plaît de se dire convertis à la République, énoncent la prétention d'en éliminer les radicaux, ils démontrent donc, par leurs propres paroles, qu'ils ne savent même pas ce que c'est que cette République à laquelle ils se disent ralliés. Si la République pouvait être consignée par le parti quelconque, elle cesserait par là même d'être la République.

Étant, par définition, la liberté, elle est incompatible avec tout despotisme, et ne peut refuser à un parti ni à un homme le droit de dire tout haut son avis.

Reposant sur le suffrage universel, expression de la volonté générale, elle ne peut admettre qu'un parti ni un homme ait la prétention de mettre son ambition, son intérêt particulier ou ses préjugés au-dessus de la souveraineté nationale.

Donc, les conservateurs ont le droit de discuter nos doctrines comme nous avons celui de discuter les leurs, mais ils n'ont pas le droit de nous éliminer de la République, uniquement parce qu'il leur convient de lui attacher l'épithète de conservatrice, non plus que nous ne pouvons, au nom du radicalisme, fermer aux conservateurs les portes de la République.

Voilà le principe. Il est simple et d'une netteté limpide. Par nature la République est ouverte à tous et personne n'a le droit de la fermer aux autres ; mais par la même raison personne ne peut la confisquer en vue d'un intérêt particulier, ni surtout d'un intérêt monarchique.

Il peut donc y avoir dans la République des conservateurs, c'est-à-dire des hommes qui s'imaginent que la République consiste uniquement dans la suppression de la royauté ; mais dans un pays où la monarchie a dominé pendant quatorze siècles, l'expression de République conservatrice est un pur non sens.

Conservatrice de quoi ? de ce qui est ? Des lois et institutions actuelles ? Mais ce qui est, c'est la monarchie, les lois et les institutions sont celles que nous a léguées la monarchie, qu'elle avait combinées, calculées, en vue de son intérêt personnel. Est-ce là ce qu'il faut conserver ? Mais qu'est-ce qu'une République sans les institutions républicaines, si ce n'est un mot vide de sens ?

Ah ! si la République existait depuis un certain nombre d'années, si les lois, les institutions, les traditions monarchiques avaient fait place à l'application des principes républicains, nous, conservateurs de la République, nous aurions conservé la République au moins serait conservatrice d'elle-même. Mais aujourd'hui, c'est tout au rebours. La République conservatrice ne peut que conserver la monarchie, c'est-à-dire son antithèse, sa contradiction directe.

Et c'est là ce que veulent les conservateurs ! c'est là ce qu'appellent « l'ordre » ceux qui s'intitulent « les honnêtes gens » ! Ce ne pourrait être que la confusion, le chaos, le gâchis. Que nous importe que la France soit en monarchie ou en République, si République et monarchie sont la même chose ! Nous ne nous payons pas de mots. Si nous voulons la République, c'est uniquement parce qu'elle se prête à tous les progrès, qu'elle est compatible avec toutes les libertés, qu'elle est seule le régime de la justice et de l'égalité ! Mais si vous prétendez retrancher de la République et le progrès et la liberté, et la justice et l'égalité, nous ne reconnaissons pas la notre République. Vous avez beau en répéter le nom et le faire sonner bien haut et y ajouter toutes les épithètes que vous voudrez, nous ne pouvons que vous répéter toujours la même chose : « Contentez-vous de ce genre de République, s'il vous suffit. Nous, nous voulons autre chose. Les apparences ne nous suffisent pas. »

Est-ce à dire que les radicaux prétendent tout réformer, tout bouleverser d'un coup ? Non pas. Nous comprenons aussi

bien que tout autre la nécessité des ménagements, des transitions ; mais nous ne croyons pas que les sociétés puissent mettre en principe l'immobilité, s'imposer comme idéal la conservation du passé. Nous pensons que la vie consiste dans l'action, dans le mouvement, que les sociétés ne vivent et ne prospèrent qu'à la condition de marcher en avant, vers un but déterminé. Notre but, à nous, c'est la République radicale, c'est-à-dire la réalisation de tous les progrès que nous concevons, l'application sociale et politique de toutes les conséquences qui nous paraissent découler logiquement des principes de justice, de liberté, d'égalité.

Nous faisons ce que fait tout voyageur qui se met en route. Quant on part de Paris pour Marseille, on ne prétend pas par là même que la distance entre Marseille et Paris n'existe pas. Par cela même que nous proclamons la République radicale, nous ne prétendons supprimer ni le temps, ni l'espace qui nous sépare de la réalisation de nos vœux. Nous l'appellerons, si l'on veut, la République progressive ; peu nous importe, pourvu que le but soit le même, et surtout qu'on ne prétende pas abaisser et dénaturer la République jusqu'à en faire la gardienne des traditions monarchiques et le régime de l'immobilité.

EUGÈNE VÉRON.

Aujourd'hui 3 octobre, le *Courrier de France* et M. Robert Mitchell, n'ont encore rien trouvé pour justifier leur accusation contre « le nommé Véron. »

EUGÈNE VÉRON.

NOUVELLES POLITIQUES

M. Gambetta est parti de Bonneville le matin du 1^{er} octobre pour se rendre à Anney. On télégraphie d'Anney :

« Ce nouveau voyage n'a été qu'une longue suite d'ovations. Toutes les gares se trouvaient envahies par les citoyens des villages environnants venus pour saluer le passage de Gambetta. »

« A Anney, la bienvenue lui a été souhaitée par le maire de la ville entouré de ses adjoints et du Conseil municipal. »

« Après une visite au musée d'Anney qui est fort beau, et en réponse aux chaleureuses acclamations de la population formant cortège, Gambetta a prononcé quelques paroles émus pour remercier la Savoie de son dévouement à la République et à la France. De nouvelles acclamations de vive Gambetta ! vive la France républicaine ! ont salué la fin de ce discours. »

« Ce soir, dîner privé de cent cinquante convives donné par la municipalité et concert offert par les sociétés musicales d'Anney. »

On fait grand bruit dans le midi de la France par suite de la lettre écrite par M. Gambetta à M. Thiers, pour protester contre l'interprétation de quelques passages de son dernier discours.

L'*Avenir national* dit tenir de bonne source qu'aucune lettre de ce genre n'a été adressée par M. Gambetta au président de la République.

« Nous pouvons démentir aussi, ajoute notre confrère, le bruit qui a également couru d'une demande d'explication adressée par lettre à M. Thiers, de la part de M. Casimir Périer, au sujet du discours de Grenoble. — M. Casimir Périer, en ce moment à Lyon, a trouvé très-sages et très-pratiques les paroles de M. Gambetta. »

Notre confrère ne s'aventure-t-il pas un peu en faisant de M. Casimir Périer un approbateur du discours de M. Gambetta ? Car enfin, M. Casimir Périer reste toujours l'ami des princes, et s'il est venu à Lyon, ces jours-ci, c'est sans doute pour accompagner M. le duc d'Aumale dont la présence dans notre ville a été signalée.

L'exemple donné par la chambre de commerce de Lyon va être imité par les chambres de commerce de Bordeaux, de Nantes, de Marseille et d'un grand nombre de villes commerciales et industrielles.

Elles s'efforcent d'obtenir du gouvernement que la révision douanière, devenue inévitable par la dénonciation des traités de commerce, ne reçoive pas d'application définitive avant que lesdites chambres ne soient de nouveau consultées.

Les conséquences des désastreux systèmes

Par un odieux abus de la force, les Allemands ont chassé de Charleville et expédié sur Laon dix-huit jeunes gens coupables d'avoir opté pour la France.

Les Prussiens n'aiment pas décidément la presse française.

On annonce que le journal *l'Illustration* est sous le coup de poursuites judiciaires dans les circonstances que voici :

« Un des derniers numéros de *l'Illustration* contenait une gravure représentant le retour à Mulhouse de jeunes gens venus en France pour y tirer au sort en vue du recrutement. Ces jeunes gens avaient orné leurs chapeaux ou casquettes de rubans tricolores. A leur arrivée en gare, des gendarmes prussiens se ruèrent brutalement sur eux, et leur arrachèrent coiffures ou rubans en les invectivant. »

Le gouvernement prussien s'est, dit-on, ému de cette publication, et aurait exigé que le journal fût poursuivi, ce qui, nous assure-t-on, serait ordonné par le gouvernement français. »

En Allemagne, le 25 septembre, a eu lieu la fermeture de la dernière maison déjantées à Marienthal ; trois membres de cet ordre qui s'y trouvaient encore ont été expulsés.

Autant d'aimables hôtes qui vont venir éprouver chez nous.

Tous les fléaux nous viennent de cette maudite Allemagne.

LA RÉPUBLIQUE CONSERVATRICE

rammé la querelle à propos de la République conservatrice. L'agence Havas nous signale encore un nouvel article du *Journal des Débats* sur cette question.

Nous avons évité de nous en occuper jusqu'à présent, estimant, comme M. Weiss, que la théorie de la République conservatrice est simplement « une bêtise ». Mais devant l'acharnement des monarchistes à se parer de cette épithète, il faut bien que nous nous décidions à dire aussi ce que nous pensons.

La chose est des plus simples.

L'essence du régime républicain, c'est la liberté ; et son instrument est le suffrage universel. Tout citoyen, en République, a donc le droit et même le devoir d'exprimer hautement son opinion sur toutes choses et de s'efforcer de la faire prévaloir par la parole, par la presse, par le scrutin. Il n'y a que les imbéciles qui se désintéressent de la chose publique, parce qu'ils ne comprennent pas que l'intérêt général embrasse et contient tous les intérêts particuliers et que, par conséquent, personne ne peut raisonnablement rester indifférent aux affaires politiques.

Donc, en République, tout homme, et par conséquent tout parti peut et doit chercher à répandre et à faire triompher les idées que, à tort ou à raison, il croit les plus propres à assurer le bien public. A cet égard, le droit est égal pour tous, pour les conservateurs comme pour les radicaux.

Guillaume, qui n'avait point prévu cette trahison du hasard, s'arrêta aussi, et la lune éclaira en plein sa colossale stature, sa figure blanche et ses yeux bleus.

Pendant un instant, les deux hommes paraurent aussi déconcertés l'un que l'autre.

— Ah ! ah ! fit Étienne, c'est vous, doyen ?

— C'est moi.

— Vous prenez le frais ?

— Comme vous voyez. Et vous ?

— Moi de même, doyen, moi de même.

Et Torterue, fourrant ses deux mains dans ses poches, regarda Leubert en sifflant d'un air railleur.

Guillaume n'était pas endurant ; il sera les poings, mais grâce à un effort de volonté, il parvint à se contenir.

— Bah ! pensa-t-il, quand je l'assommerais, en serions-nous plus avancés !

Puis, tout haut :

— Cher monsieur Torterue, vous ne certifiez donc pas votre promenade ?

— Cher monsieur Leubert, ma promenade est terminée. Je suis las.

— Ce disant, Torterue alla nonchalamment s'asseoir sur la margelle du puits monumental qui ornait l'un des angles de la place.

— Allons, pensa Guillaume, je ne saurais rien aujourd'hui.

Mais en songeant au désespoir de Nicolas, il sentit se raviver sa colère et se fit à lui-même le serment de ne point lâcher Torterue avant de l'avoir confessé de fond en comble.

— Étienne, reprit-il d'un accent plein de menaces, Étienne, vil coquin que vous êtes, qu'avez-vous fait de Madeleine ?

— Bon ! ricana le cordonnier, encore cette plaisanterie !

— Et il se remit à siffler en balançant ses longues jambes.

— Étienne, poursuivit le doyen, les dents contractées, ne persistez pas, croyez-moi dans votre obstination. Il n'est pas trop tard

Les prochaines Elections

ALGER. — La candidature de M. Crémieux, ancien membre du gouvernement de la Défense nationale, est démentie.

Un comité a adressé un appel des plus chaleureux à M. Victor Hugo pour le décider à se porter sur les rangs des candidats.

« Au moment le plus solennel de la grande lutte que nous soutenons contre la réaction, disent les membres du comité, la démocratie algérienne veut pour représentant l'insulté du 8 mars 1871, celui qui avait si énergiquement pris en main la défense du représentant de l'Algérie, Garibaldi. »

On ignore quelle sera la réponse de M. Victor Hugo.

CALVADOS. — Plusieurs comités provisoires ont offert la candidature à M. Roulland, maire de Caen, républicain modéré.

La bande bonapartiste voudrait porter M. Leprevost de Lannes, ancien préfet de l'empire, mais ce personnage ne se soucierait pas de recevoir une leçon du suffrage universel et refuserait d'obtempérer au désir de la bande.

GIRONDE. — Nous avons la satisfaction d'annoncer la constitution, dans la Gironde, d'une *Ligue électorale républicaine*, fondée sur des bases sérieuses et appelée, semble-t-il, à rendre de grands services.

A côté des candidatures de M. de Freycinet, ancien député à la guerre, et Dupouy, conseiller général, républicain radical, que nous avons déjà annoncées, on nous signale celle de Me Mie, avocat à Périgueux, fort connu depuis ses derniers plaidoyers.

On parle aussi de M. Steeg, pasteur protestant, et de M. l'abbé Junca.

OISE. — Le candidat orléaniste, M. de Malherbes, se désiste.

Dans une grande réunion électorale tenue hier à Creil, on a posé la candidature de M. Gérard de Blincourt, républicain centre gauche.

M. Caffin, ancien maire de Clermont, se présente comme républicain centre droit (?).

M. le duc de Mouchy renonce à se laisser porter.

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE

33. — Commencé le 2 septembre 1872

LE COUSIN DU DIABLE

PAR GONTRAN BORYS

DEUXIÈME PARTIE

Les amours de Florestan.

XV

OU L'ON MÉNAGE UNE SURPRISE A NICOLAS PLUQUET

(Suite)

Elle avait poussé un gémissement sourd. A ce bruit, Denis avait tourné la tête ; il était revenu sur ses pas ; il avait trouvé maître Cochefer immobile sur le pavé, suffoqué, presque évanoui.

— Revenu à lui, le vieillard s'était élané par les rues comme un fou, riant, pleurant, appelant sa nièce. L'apprenti en avait fait autant.

Après une heure de recherches vaines, ils avaient reconnu l'inutilité de leurs efforts et Denis était rentré au logis pour avertir son maître, tandis que Cochefer courait à l'hôtel de Thun, afin d'y réclamer assistance et secours.

Ce récit fondroya le brasseur.

Pâle comme un mort, il fut contraint, pour ne pas tomber, de se cramponner à l'épaule de son ami.

Celui-ci l'étreignit sur ses poitrines et murmura :

— De l'énergie, ventrebleu ! Il s'agit de la retrouver, maintenant.

Nicolas se roidit contre son désespoir et attachait ses yeux brillants de fièvre sur ceux de Guillaume.

— Te connais-tu un ennemi ? interrogea Leubert ?

— Non.

— Un rival ?

Le brasseur tressaillit.

— Torterue ! balbutia-t-il. Mais non, il est trop lâche... il n'est pas osé.

— Nous allons bien voir, interrompit Guillaume.

Et tous deux prirent leur course.

Étienne Torterue demeurait rue As Poix, dans une échoppe misérable. Tout, extérieurement, y était sombre et soigneusement clos, lorsque les deux amis s'arrêtèrent devant cette maison.

Pluquet heurta de façon assez rude.

— Qui va là ? fit une voix grondante.

Le doyen des meuniers déclina son nom et demanda d'un ton poli, mais impérieux, à être introduit sur-le-champ.

On entendit battre la pierre à feu. Une lueur brilla entre les ais mal jointes de la porte ; elle s'ouvrit, et Torterue en personne apparut.

XVI

OU GUILLAUME TUE UN HOMME SANS LE TOUCHER

Étienne Torterue était en chemise. Il avait l'air étouffé, les yeux gros de sommeil.

— Maître Pluquet ! maître Leubert ! s'écria-t-il. Vous chez moi, à l'heure qu'il est !... Que se passe-t-il ?

— Il se passe, répliqua le doyen en regardant fixement Étienne, il se passe que Madeleine, la fiancée de Nicolas, que voici, a été enlevée ce soir.

Torterue frappa ses deux mains l'une contre l'autre.

— Bon ! exclama-t-il, que m'apprenez-vous là ?

— Ce que probablement tu sais aussi bien que nous, misérable drôle ! rugit Pluquet, incapable de se contenir.

Le cordonnier prit une attitude offensée.

— Ah ça ! dit-il, est-ce que vous me soupçonneriez, par hasard ?

— Parfaitement, répondit Guillaume. C'est pourquoi, si vous le permettez, et même si vous ne le permettez pas, nous allons visiter votre logis de fond en comble.

— Place ! ajouta Nicolas, dont les dents claquaient d'impatience.

Étienne s'effaça docilement.

— Entrez et cherchez, mes maîtres, ricana-t-il.

Nicolas, blême, l'œil farouche, la mâchoire contractée, s'élança dans les galetas.

C'était un étroit réduit, infect, enfumé, bas de plafond, où il eût été matériellement impossible de cacher qui que ce fût.

Le cordonnier s'était assis et se croisait les bras. Ses yeux, qui suivaient tous les mouvements du brasseur et de Guillaume pétillaient d'ironie.

— Eh bien ! leur dit-il au bout d'un instant, êtes-vous bien convaincus, à présent, que je ne sèquestre pas votre enfant ?

— Ici, non, dit Leubert ; mais ailleurs.

Torterue haussa les épaules en baillant.

— Que voulez-vous que je vous dise ! répliqua-t-il. Si vous me croyez assez sot pour enlever une fille qui me déteste et qui en aime un autre, tant pis pour vous ! Je n'y puis rien.

Il n'y avait pas moyen d'insister davantage. Force fut aux deux amis de se retirer et même d'articuler quelques mots d'excuse.

Torterue les accueillit en silence et referma la porte sur les visiteurs. Une fois seul, il laissa bruir sur ses lèvres un éclat de rire. Ce rire dénotait à Guillaume qui devint pensif.

— Le trand se moque de nous, c'est clair ! grommela-t-il.

Quant à Nicolas, il murmurait avec désespoir :

— Que faire, maintenant ? où courir ? où s'informer ?

Leubert emmena le pauvre amoureux à l'écart.

— Du calme, lui dit-il à voix basse. T'imagines-tu que le noble comte de Thun va se laisser enlever ainsi l'ange gardien de sa maison, l'enfant de son plus noble serviteur, la compagne dévouée de sa femme ? Ventre-Mahon ! quand il devrait fouiller Tournai jusqu'aux fondations, le comte Godefroy nous fera rendre la chèvre fillette.

Une lueur d'espoir éclaira le visage du brasseur.

— Tu crois... balbutia-t-il.

— Pardieu... peut-être s'en occupe-t-il déjà...

Mais, s'écria Pluquet, il est tard ; l'hôtel est fermé, le comte repose... Qui sait, mon Dieu ! si maître Cochefer a pu arriver jusqu'à lui.

— Il faut nous en assurer, Nick. Je me défie de l'intelligence de Jean-Baptiste.

— Allons ! fit Nicolas.

— Non, dit le doyen. Va seul. Moi je reste ici. J'ai mon idée.

— Au sujet de Torterue ?

— Oui.

— Tu supposes donc...

— Je suppose qu'il en sait plus long qu'il ne le dit, sur Madeleine, et je veux le surveiller.

— Oh ! gronda le brasseur, si j'en étais sûr !

— Tu lui tendrais le cou pour le forcer à jaser, il appellerait à l'aide ; on te jetterait en prison, et nous n'apprendrions rien.

— C'est vrai !

— D'ailleurs, il est possible que je me trompe. Va-t-en, mon pauvre Nick, et agis

M. Léon Chevreau paraît maintenir sa candidature bonapartiste.

M. André Roussel se porte au nom du radicalisme. — M. Mougeot, président du Conseil général, a publié sa profession de foi.

L'essai tenté par quelques organes de la presse pour faire poser la candidature de M. Edmond About, a complètement échoué.

NDRE-ET-LOIRE. — Sont jusqu'ici en présence : M. Desplanques, républicain conservateur, conseiller général; M. Aristide Nioche, avocat à Loches, républicain convaincu et dévoué; M. Schneider, neveu de l'ancien président du Corps législatif, légiste et érudit, avec une teinte bonapartiste brochant sur le tout.

Le département d'Indre-et-Loire a, aux élections de juillet 1870, envoyé à l'Assemblée un républicain, M. Guinot. Il ne se démentira pas au scrutin prochain.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine.

On repaire un peu des bonapartistes depuis quelques jours. Plusieurs de leurs chefs auraient envie de se présenter aux élections complémentaires; M. de Mouchy ou M. Chevreau dans l'Oise, M. Forcade la Rochette dans la Gironde, M. Leboucq ou M. Davienne dans quelque autre département, dit-on.

D'ici aux élections, on compte sur le fameux procès des brochures pour révéler la foi bonapartiste dans les provinces. Tous les avocats de l'empire, les Pinard, les Jolibois, les Mathieu, etc., préparent, dit-on, de fulgurants plaidoyers en faveur de l'empire, qu'ils viendront réciter devant les juges de la 10^e chambre. Nous leur souhaitons bon succès!

Le Journal de Rouen a reçu de son côté des détails dans lesquels il est question d'une conférence mystérieuse tenue à Paris par ses principaux chefs de l'impérialisme, M. Rouher entre autres, qui se laisse décidément de parler tout seul à la Chambre et de parler en effet tout ce qu'il y a d'amer et de dur pour un vice-empereur de n'avoir plus même derrière soi un parti, un groupe, une bande à conduire, et de se voir à la tribune nationale comme dans le désert.

On sait aussi tout ce que M. Crémieux a fait pour les intérêts algériens, pour l'admission de tous les habitants quelconques au droit électoral, etc., etc.

Le Bien public annonce que le conseil des ministres s'est réuni avant-hier soir sous la présidence de M. Thiers, pour s'occuper de questions financières et commerciales.

On croit avoir trouvé ce moyen : 1^o On invitera la Banque à augmenter la limite de ses prêts sur titres;

On invitera les banquiers à verser immédiatement au Trésor pour 200 à 250 millions de valeurs qui leur ont été remises comme souscriptions à l'emprunt, et qui n'auraient dû être versées que plus tard, au fur et à mesure des échéances.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine

Paris, 2 octobre 1872 M. Barthélemy Saint-Hilaire las, sans doute, d'éparpiller ses idées dans une multitude de lettres jetées à tous les vents du ciel, se dispose à les résumer dans une brochure intitulée Monarchie ou République.

On a démenti que M. Gambetta ait été reçu à la gare de Grenoble par un certain nombre d'officiers; mais il a reçu leur visite en son hôtel.

On ne cache pas l'irritation la plus vive contre l'attitude des cléricaux avant et depuis les troubles qui ont agité cette ville.

On ne le remarque bien : pas une seule des personnes qu'on dit avoir été plus ou moins maltraitées n'est allé déposer une plainte au parquet; aucune d'elle n'a signalé tel ou tel agresseur; mais ce sont les organisateurs du pèlerinage qui profitent d'une si belle aubaine pour insulter la municipalité de Nantes; c'est l'évêque de Nantes qui écrit une lettre en triple copie, à MM. Thiers, Dufaure et Jules Simon, pour empêcher que le silence et l'apaisement se fasse autour de cette affaire;

On sait aussi tout ce que M. Crémieux a fait pour les intérêts algériens, pour l'admission de tous les habitants quelconques au droit électoral, etc., etc.

Le Bien public annonce que le conseil des ministres s'est réuni avant-hier soir sous la présidence de M. Thiers, pour s'occuper de questions financières et commerciales.

On croit avoir trouvé ce moyen : 1^o On invitera la Banque à augmenter la limite de ses prêts sur titres;

LES DÉTENU POLITIQUES à Oléron

Grâce à une série de réclamations adressées au ministre de l'intérieur et au ministre de la Rochelle, les détenus politiques fermés à Saint-Martin de Ré jouissent de tout le bien-être relatif auquel peuvent être parvenus les prisonniers, quand, après avoir été transportés à Oléron, la scène change.

Le zèle farouche du directeur de la son, M. Ferrand, et de son greffier Sini, invente chaque jour une torture nouvelle pour les captifs. La moindre infraction à la discipline est punie de la privation de nourriture.

Un long rapport énumérant les traitements infâmes auxquels M. Ferrand et ses acolytes soumettent les hommes confiés à leur garde, a été établi par l'une des victimes et adressé au ministre de l'intérieur.

Un pécheur l'ayant trouvée, la porta au maire d'Oléron. Celui-ci, assure-t-on, s'est immédiatement rendu au château d'Oléron pour rappeler M. Ferrand au sentiment de ses devoirs.

Mais cela ne suffit pas. Il faut que le gouvernement soit instruit de la conduite d'agents subalternes qui violent tous les règlements et méconnaissent à ce point les plus vulgaires sentiments d'humanité; il importe, en attendant l'amnistie, qu'on ne sème point dans l'âme de ceux qui ont été égarés ou même coupables, de nouveaux ferments de haine.

Nous croyons savoir, d'ailleurs, qu'un député de Paris, M. Edmond Adam, a dû déjà intervenir auprès de qui de droit; il nous paraît impossible que le ministre compétent, une fois informé, n'arrête pas de suite les odieux abus que nous venons de signaler.

Nous avons tenu néanmoins à en saisir l'opinion publique; et nous devons ajouter que ce récit très-sobre n'est qu'une peinture fort affaiblie des horribles détails qui nous ont été révélés.

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Si, depuis longtemps, on peut affirmer qu'il n'est pas un homme sensé qui ne comprenne toute l'importance qu'il faut attacher aux chemins de fer, et qui n'apprécie les services que l'on en doit attendre, il ne se trouve guère de gens qui ne voient un danger dans la puissance des compagnies, dont le pouvoir est si grand, que devant leur volonté tout ou presque tout s'incline.

La grande enquête à laquelle se livre une nombreuse commission de l'Assemblée aura-t-elle pour résultat de modifier les agissements des compagnies, non seulement en ce qui concerne leurs rapports avec le public,

ais encore avec leur personnel? Nous le désirons sans oser l'espérer. Une des questions les plus graves qui soient posées en ce moment est celle qui touche au service de la traction. Les mécaniciens et chauffeurs se plaignent amèrement de la faiblesse de leur salaire.

DES MÉCANICIENS ET CHAUFFEURS DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Monsieur le ministre, pénétrés de l'importance de la mission que vous nous confiez, nous nous sommes réunis pour vous adresser une pétition au nom de nos collègues et de nous adresser par les mécaniciens et chauffeurs au ministre des travaux publics; nous la recommandons à l'attention de vos bureaux.

Nous avons autretrois jours de congé en mois, il ne nous en est plus donné qu'un seul, et encore ne sommes-nous pas toujours fréquemment de travailler quarante heures sans repos et souvent douze heures sans manger, endurant la pluie, le vent, le froid et la neige pour être le plus souvent obligés d'aller chercher le bois et les matériaux nécessaires pour les réparations.

Nous demandons, monsieur le ministre, en enquête par une commission d'hommes impartiaux et consciencieux à laquelle nous aurions fait connaître nos justes réclamations et puisse en vérifier la légitimité.

1^o Quand le travail excéderait dix heures par jour, nous demandons que les heures supplémentaires soient payées proportionnellement au traitement; il importerait de ne pas perdre de vue que, pour assurer le service, il est nécessaire de nous donner au moins un repos équivalent à la durée du travail, en tenant bien compte de fait que le service réel commence une heure avant le départ d'un train et finit une heure après l'arrivée du train en gare.

2^o L'ancienne organisation qui nous donnait trois jours de congé par mois serait remise en vigueur.

Nous demandons que l'Etat exige des compagnies les roulements de brigade de chaque service de tous les dépôts. C'est le moyen de prévenir de nombreux et graves accidents. On oublie trop que, si dans la plupart des industries, l'ouvrier a obtenu la limitation de la durée de son travail, il n'en est pas de même en ce qui nous concerne; de là, pour nous à ce qui est confiée la vie de millions de voyageurs, la nécessité de solliciter l'intervention de l'autorité pour obtenir, dans l'intérêt de la sécurité publique, une diminution de travail et un accroissement correspondant de repos.

DES DÉPLACEMENTS

Lorsque des agents sont déplacés, pour un certain nombre d'heures, on leur accorde habituellement une indemnité pour frais de déplacement; dans plusieurs services de chemins de fer, il suffit d'une absence de deux ou quatre heures pour avoir droit. Les besoins du chauffeur déplacé étant les mêmes que ceux du mécanicien, nous demandons que l'indemnité de déplacement soit fixée indistinctement à 3 fr. 50 c., après 16 heures d'absence; à 4 fr. 50 c., après 24 heures, et à 6 fr., après 32 heures, et continue quand l'arrêt au dépôt de l'agent n'excède pas une heure.

DE LA CHARGE DES MACHINES ET DE LA VITESSE.

Généralement, quand ils font des expériences sur la puissance des machines, nos ingénieurs choisissent le temps le plus favorable et le mécanicien le plus habile; c'est d'après les résultats obtenus dans ces conditions un peu exceptionnelles que le service est établi.

Les inconvénients d'un pareil procédé sont évidents. En effet, dans certains états de l'atmosphère, les machines diminuent de puissance; le froid, par exemple, ralentit la vaporisation, le brouillard et la pluie diminuant l'adhérence, le vent multipliant la résistance, etc. etc.

De là une cause incontestable d'insécurité, de la nature de telle sorte que le mécanicien ne puisse que par des efforts incessants obtenir la vitesse réglementaire. Il conviendrait donc de réduire la vitesse de certains types de machines, si l'on ne veut pas les voir se reproduire, malgré les grandes précautions de toute autre nature, les accidents qui ont affligé le pays.

De 1849 à 1871, si l'on ouvrait, au point de vue de leur fréquence, les deux périodes 1849 à 1860 et 1871, on vérifierait que les accidents ont été plus fréquents dans la seconde période que dans la première, et on devra chercher la cause dans un service d'organisation.

De 1849 à 1871, si l'on ouvrait, au point de vue de leur fréquence, les deux périodes 1849 à 1860 et 1871, on vérifierait que les accidents ont été plus fréquents dans la seconde période que dans la première, et on devra chercher la cause dans un service d'organisation.

DU TEMPS PERDU ET GAGNÉ DANS LE SERVICE

Au service de l'Etat et jusqu'en 1863, les mécaniciens, avec les mêmes types de machines, avaient à remorquer un tiers en moins de charge qu'aujourd'hui, les trains arrivaient à heure fixe et sans retard. Il était accordé, en considération de la variation des horloges, trois minutes de latitude pour les trains de voyageurs et cinq minutes pour les trains de marchandises; aujourd'hui les compagnies font payer ces variations par des retenues de 0 fr. 40 c. à 1 fr.

En même temps qu'on augmentait les charges, on supprimait les entre-toises, qui empêchaient de surcharger les saupoudres de sûreté au-dessus du timbre de la chaudière. Pour remorquer les nouvelles charges, on a favorisé ainsi le cas d'explosion.

Nous demandons que le nombre des mécaniciens et chauffeurs soit établi de telle sorte que le service ne puisse être confié à des auxiliaires. Quelques compagnies ont exclu, et avec raison, les concours de ces auxiliaires. L'éleve mécanicien fait son essai, après un stage de six mois comme chauffeur. S'il est reconnu capable, et dès que l'accroissement du trafic le permet, on le nomme mécanicien titulaire d'une machine; il cesse alors son service de chauffeur.

Cette manière d'opérer est la plus rationnelle et la plus juste et les actionnaires n'en sauraient souffrir, car plus la sécurité est sauvegardée, plus rares sont les accidents qui sont autant de désastres pour tous les intéressés.

Il est à regretter que la plupart des compagnies n'opèrent pas ainsi et adoptent trop facilement les idées d'économies d'un chef dont le but constant est d'obtenir des gratifications. Dans ce but, il emploie tous les moyens de démontrer qu'il diminue les frais de telle ou telle partie de l'exploitation, en supprimant une partie de son personnel. Malheureusement cette suppression compromet très-gravement la sécurité d'un train en marche, le mécanicien ayant besoin de se consacrer exclusivement à sa machine ne pouvant, par conséquent, se faire en même temps chauffeur, ce qui arrive cependant lorsque, au lieu de ce collaborateur indispensable, on lui adjoint un auxiliaire, c'est-à-dire un homme de peine, ignorant les règlements, la signification des signaux et le fonctionnement de la machine.

Nous demandons un règlement disciplinaire, basé sur l'équité et ne pouvant devenir responsable de ses expressions. Tout rapport termine naturellement par des conclusions, sur lesquelles le conseil est appelé à se prononcer. Or, le conseil général n'a pas adopté les termes du rapport, qui appartiennent exclusivement à l'administration, mais bien les conclusions du rapport.

DES SALAIRES

Les mécaniciens seraient appointés à l'année dans les proportions ci-après : 1^{re} classe de mécaniciens 3,300 fr. par an. 2^e — — — 3,000 — 3^e — — — 2,700 — 1^{re} classe de chauffeurs 2,400 — 2^e — — — 1,800 —

CAISSE DE RETRAITE

Les agents commissionnés devront avoir droit à une retraite de moitié de leurs appointements après vingt années de service, quel que soit leur âge; la retraite du tiers sera accordée, après quinze années d'activité, quel que soit leur âge, seraient hors d'état de continuer leur service.

A la mort de l'agent retraité, sa veuve ou son héritier a droit à la moitié du montant de la pension de retraite.

S'il l'agent décédait après quinze années de service révolues, sa veuve recevrait la moitié de la pension à laquelle il aurait eu droit, s'il avait eu le temps de la faire liquider.

Telle était, monsieur le ministre, la substance d'un projet de pétition qui avait obtenu l'approbation du personnel de tous les dépôts de France et qui devait être remise à votre prédécesseur avant la catastrophe du 14 mars.

Il y a quatre années, le ministre des Travaux publics, justement ému des accidents de tous jours croissants sur nos lignes ferrées, et voulant en prévenir le retour par une amélioration à la position si intéressante des mécaniciens et chauffeurs, proposa aux compagnies, qui le repoussèrent, un travail dans ce sens.

Aujourd'hui, comprenant toute l'importance de la démarche que nous nous proposons de faire auprès de vous, monsieur le ministre, elles ont cherché à la faire échouer en nous signalant comme non récents que les redevances de sociétés qui ne vivent que de notre pays, tandis que nous ne voulons que sa grandeur et sa prospérité. Sous ce prétexte, de malheureux mécaniciens et chauffeurs, dont le seul tort était d'avoir été choisis par leurs collègues pour être les représentants de nos griefs, ont été suspendus ou révoqués.

Nous vous prions, monsieur le ministre, de vouloir bien intervenir pour que ces injustes et cruelles mesures dont quelques-uns des plus sent les carrières jusque-là honorables ont souffert, et laissent des familles sans pain, soient rapportées le plus promptement possible.

Nous avons si peu l'intention de nous constituer en société secrète, que, vers la fin de février dernier, nous avons donné à nos collègues du dépôt de Saint-Etienne, mandat d'offrir à M. Dorian, député de la Loire, la présidence de la société de secours mutuels que nous voulions demander l'autorisation de former.

Veulez être enfin, monsieur le ministre, assez bon pour faire examiner la pétition et soumettre les règlements qu'elle contient à une commission formée dans les conditions que nous avons indiquées.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 18 septembre 1872. PRÉSIDENCE DE M. CARLE. La séance est ouverte à une heure. M. Falcouet, l'un des secrétaires, procède à la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. Durand ajoute que le rapporteur est libre de prendre sa pensée comme il l'entend. Il n'est responsable que de ses conclusions. Tout rapport termine naturellement par des conclusions, sur lesquelles le conseil est appelé à se prononcer. Or, le conseil général n'a pas adopté les termes du rapport, qui appartiennent exclusivement à l'administration, mais bien les conclusions du rapport.

ORDRE DU JOUR

Commission de l'octroi. Le Conseil procède à la nomination de la commission de cinq membres qui sera chargée, conformément à la décision prise dans la dernière séance d'étudier la question de l'octroi de la ville de Lyon.

M. Jourdan, rapporteur, s'exprime ainsi : Messieurs, Vous avez introduit dans vos deux budgets ordinaire et extraordinaire de 1873, des changements considérables. Ils diffèrent notablement des propositions qui vous étaient faites dans son rapport.

— Ah! mon pauvre ami, mon pauvre ami, sanglota-t-il, nous jouons de malheur. Il n'y a personne ici! — Personne!... répéta Pluquet qui regardait pale.

Jean-Baptiste lui raconta que M. de Thun ayant reçu avis dans la soirée que des troubles étaient à craindre, avait cru devoir quitter la comtesse et la mettre à l'abri d'un événement.

— Attendez, mon pauvre Nick; attendez un rite farouche. Il quitta brusquement Jean-Baptiste durant le reste de la nuit, il essaya de passer chez les différents magistrats de la ville. Mais aucun ne lui accorda audience. Nicolas eut un trop mince personnage pour que le justice daignât sortir de son lit en sa faveur.

pour vous repentir. Voyons, un bon mouvement... Avouez tout, rendez-vous cette enfant et, je vous en donne ma parole d'honneur, il ne vous sera fait aucun mal.

— Doyen, mon bon ami, vous m'attendrissez, répéta Torterue. Mais avec la meilleure volonté du monde, je ne puis pourtant vous renseigner sur une chose que je ne sais pas.

lui serra le cœur. Le poison versé par Torterue commençait son œuvre. Il resta longtemps plongé dans sa rêverie. Ce qui l'en traînait, ce fut un rumeur vague, étrange, cadencée, qui s'éleva de différents points de la ville. On eût dit les pas d'une multitude en marche.

Guillaume, étonné, s'avança jusqu'au centre de la place. La rumeur se rapprochait. Parfois elle s'interrompait brusquement, et alors, au milieu d'un profond silence, retentissaient des chocs sourds, bientôt suivis par un fracas de pierres ébouleées. Plus il y avait de murmure, Guillaume. — Que se passe-t-il? murmura Guillaume.

de femmes répandaient aux jurons des cidains s'armant à la hâte. De minute en minute, au loin, comme une marée montante, grandissait un bourdonnement indistinct provenant de cinquante directions opposées.

— Ah! mon pauvre ami, mon pauvre ami, sanglota-t-il, nous jouons de malheur. Il n'y a personne ici! — Personne!... répéta Pluquet qui regardait pale.

Les évaluations de crédit, qui vous étaient soumi- par le chef de notre administration préfectorale, s'élevaient à 74,280 fr. C'était jusqu'à fin juillet...

L'enseignement primaire. L'administration tiendra compte, dans la mesure du possible, des observations qu'il a présentées. M. le préfet persiste dans son opinion que la loi du 10 août ne confère pas au Conseil le droit de discuter les règlements universitaires...

président de la République, le 28 septembre, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes ci-après nommées. Dans le département du Rhône: M. A. 2^e classe. — Chevalier (Alfred), cavalier au 5^e régiment de chasseurs; Lyon, 2 août 1872; a sauvé un homme qui était sur le point de périr dans la Saône...

convocqué les officiers de ce bataillon à une réunion dans laquelle on devait décider de l'emploi d'une somme de 2,400 fr. restant en caisse. Mardi 1^{er} octobre, à huit heures et demie du soir, le conseil d'administration ouvrait la séance, malgré les personnes qui n'avaient aucune qualité pour assister et des officiers d'état-major qui ne devaient prendre aucune part à la délibération...

Le temps n'est plus où le client allait chercher la marchandise chez le négociant. Les chemins de fer ont multiplié les Gaudinards. Il n'est guère de métier qui n'ait son commis-voyageur ou tout au moins son courtier. Briond, marchand et fabricant de cerceaux, rue de la Charité, avait pour commis-voyageur, ou plutôt comme courtier, le sieur Jomard...

La rente 3 0/0 à 52 85. Il y a peu de chose en report sur la rente italienne qui semble avoir des velléités de reprise; ouverte à 67 90 au quinze octobre et clôture à 68 demandé. Toutes les valeurs sont offertes aux plus bas cours...

Bulletin commercial

Havre, 1^{er} octobre.

Cotons

On signale une certaine activité dans la demande, surtout sur les cotons de l'Inde. Louisiane: bas, 114; très-ordinaire, 125; ordinaire, 130. Géorgie: bas, 112; très-ordinaire, 119 à 120; ordinaire, 125. Bengale: bon ordinaire, 58. Laines, sans affaires, les prix sont bien tenus.

Liverpool, 1^{er} octobre.

Cotons: ventes 12,000 balles.

Paris, 2 octobre.

Les farines 8 marques sont sans changement; disponibles 72. Les esprits 3/6 du Nord fin, disponible et courant 57 75. Marseille. — Blés; marché sans changement. La vente du 1^{er} octobre est de 23,760 hectolitres.

DÉPÊCHES

DÉPÊCHES DE CE MATIN

Paris, 2 octobre, 8 h. 25 soir.

Bourse, plus haut 53 17, 86 88; clôture faible. Après Bourse 52 92, 86 43. Les exécutions continuent, les reports sont modérés.

DÉPÊCHES DE CE SOIR

Paris, 3 octobre, 10 h. mat.

Le vicomte de Paiva, cousin de l'ancien ministre du Portugal à Paris, et premier mari de la comtesse prussienne Henckel-Donnersmack, s'est suicidé hier. On a transporté le mourant à l'hôpital Beaujeu. M. Thiers recevra aujourd'hui la commission internationale du système métrique.

Le XIX^e Siècle dit que M. Thiers, répondant à une question de l'un des princes de la finance, aurait dit: « Je puis vous garantir que nos relations diplomatiques sont excellentes avec tout le monde, mais particulièrement avec l'Allemagne et l'Italie. »

Un conseil de guerre a jugé hier quinze individus accusés d'une grave agression à Issy, le 7 septembre, contre des militaires; l'a condamné Epry à cinq ans de prison; Ferraro à dix ans de réclusion; et dix autres à des peines diverses. Le reste a été acquitté.

ANGLETERRE

Londres, 2 octobre.

Il y a eu une collision entre un train de voyageurs venant de Londres et un train de marchandises près de Kaetbridge. Il y a neuf tués et de nombreux blessés.

TURQUIE

Constantinople, 2 octobre.

Le sultan a reçu aujourd'hui en audience privée M. le comte de Vogüé. A l'occasion de son retour, il lui a fait l'accueil le plus gracieux et lui a remis de sa main le grand cordon de l'Osmanie. Le Journal Officiel contient un décret transférant à Nancy la Faculté de médecine et de l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg.

M. Berthier est nommé suppléant du juge de paix de Limonest.

FAITS DIVERS

Le 11 septembre 1872, vers midi un quart, deux marins, les nommés Lorenzo Navarro y Alarcon et Vicente Santa Maria, discutaient à bord de la balancelle l'Almas, ancrée au vieux port d'Oran, sur la qualité d'une pastèque.

Tout à coup Lorenzo Navarro y Alarcon, qui s'était emparé du couteau de Vicente, déposait sur la table, se précipita sur ce dernier et lui coupa la gorge avec cet instrument. Le meurtrier prit la fuite en sortant du bateau par une planche qui reliait le navire à la terre.

Vicente voulut le poursuivre par la même voie en essayant d'arrêter avec les mains le sang qui coulait de sa blessure et alla tomber mort près d'un café, sur le quai. Lorenzo Navarro se rendit à une fontaine et lava rapidement ses mains ensanglantées en présence de plusieurs personnes circulant et qui ignoraient probablement le crime commis sans bruit dans le port. Après cette opération, il se dirigea de toute la vitesse de ses jambes du côté de Mers-el-Kébir. L'agent de police Croisier, alors de service au quai, assisté de portefaix arabes, se mit immédiatement à la poursuite de l'inculpé, puis d'autres agents, sans pouvoir l'atteindre. Ses traces furent perdues près de la brigatierie à côté de Ste-Clotilde où des feuilles furent opérées.

Les constatations judiciaires faites en présence du vice-consul d'Espagne, ont établi que le crime avait été commis à bord de la balancelle. Les recherches les plus actives ont été ordonnées aussitôt pour l'arrestation de Lorenzo Navarro y Alarcon. (Courrier d'Oran.)

Il vient de mourir à Borgeas une fille de 103 ans, nommée Martha Bayle.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Le ministre de l'intérieur a envoyé des ordres dans toute la France pour qu'il soit procédé au recensement complet de toutes les sociétés qui sont établies sur le sol français. A Lyon on a déjà commencé ce travail qui comprend les sociétés industrielles, militaires, de secours, scientifiques et religieuses. Ces dernières sont, pour ainsi dire, innombrables dans le département du Rhône.

Les présidents ou chefs des diverses sociétés ont été appelés à fournir les indications les plus précises et les plus détaillées. On assure que des instructions ont été données pour que le recensement soit renvoyé sur le nombre de personnes qui habitent les établissements religieux. Sur le compte rendu, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois d'août 1872, et aux termes d'un rapport approuvé par le

conseil d'administration de l'ex-4^e bataillon de la garde nationale de Lyon avait

ENTERREMENT CIVIL. Les amis et connaissances des familles Desmard et Brun sont priés d'assister à l'enterrement de M. Robert-Louis DESMARD, qui aura lieu vendredi 4 octobre, à 1 heure 1/2 précise. Le convoi partira du domicile du défunt, rue d'Anstertitz, 21, pour se rendre au cimetière de la Croix-Roussé.

BOURSE DE LYON

3 OCTOBRE

La Bourse continue à être vivement préoccupée de la situation financière. Il est hors de doute que le Trésor est intervenu indirectement pour faciliter la liquidation, mais cette intervention n'a pu et ne pouvait atteindre le but désiré. On sait, aujourd'hui, que l'étranger nous a renvoyé tout l'emprunt souscrit par lui et que quelque grande qu'ait été l'absorption de l'épargne, il reste sur le marché un stock flottant considérable supporté presque en entier par des acheteurs d'un ordre peu élevé.

Sans cette très-fâcheuse situation de place et sans la gêne que l'emprunt cause aux établissements qui en sont détenteurs les éléments de hausse seraient nombreux. L'argent qui abonde au Trésor pour les libérations, notre récolte exceptionnelle, les dispositions des établissements qui ont à lancer des affaires, etc.

La clôture de la Bourse d'hier n'était pas mauvaise, mais depuis l'annonce de la possibilité d'une nouvelle élévation de l'escompte à Londres jointe à une excessive cherté des reports (on a fait jusqu'à 9 0/0 net pour le reporteur), ont amené encore de la baisse. L'emprunt ancien se négocie de 83 50 à 83 25 et le nouveau de 86 3/4 à 86 50; les affaires sont considérables et l'activité des plus grandes. Tous ces cours sont fin octobre.

Hier, dans l'après-midi, rue du Palais-Grillet, un prêtre âgé de 74 ans est tombé frappé d'une attaque d'apoplexie. Les secours ont été prodigués à temps et le malade a pu être rappelé à la vie. Dans la journée du 1^{er} octobre, les troupes baraquées au camp de Sathonay sont venues prendre possession des forêts et des casernes. Il paraît que les inscriptions utiles de la petite presse sur les maisons de jeu, à Lyon, n'auront pas été sans résultat. On se précipite beaucoup de ces tripots clandestins ou tant de gens perdent sottement leur argent. La police s'en est émue. Elle est occupée, en ce moment, d'un travail important relatif aux cercles de Lyon. Quelques directeurs de cercles ont ouvert l'oreille. Hier, l'un d'eux a chassé les marchands du temple et a défendu à ses habitués de continuer les parties commandées. On n'est jamais mieux servi que par soi-même, et rien ne sert de donner sa procuration quand on peut agir en personne. C'est ce que reconnaît aujourd'hui Claude Gauthier, qui a chargé son excellent ami Manissier de remettre, pour son compte, 25 fr. à Brotin, restaurateur. Gauthier s'est plongé dans des délices jusqu'alors inconnues pour lui et a complètement perdu de vue la commission dont il était chargé.

On lit dans l'Union libérale de Tours :

« Hier matin la population chionnaise a été péniblement impressionnée par l'arrivée à Chénion de six enfants, six garçons dont le plus âgé avait à peine 13 ans, sous l'escorte de la gendarmerie. »

« C'étaient six orphelins alsaciens-lorrains, qui avaient furtivement quitté la propriété de Chargé, près Chénion, dite asile Saint-Joseph, fondé et dirigé par M. Dechezelles, ancien desservant de la commune de Juivères. »

« Mercredi matin, sept des jeunes expatriés, confiés à M. Dechezelles par M. le comte de Gouvello, résolurent, on ne sait par quel motif, de fuir de l'asile de Chargé et mirent à exécution leur projet. »

« Parmi les fugitifs se trouvait un jeune petit être de 5 ans, que son frère plus âgé ne voulait pas laisser dans l'établissement, et qui, manquant de forces, dut souvent avoir recours au dos de ses camarades. »

« Ces sept enfants égarés dans la campagne cherchant à se diriger sur Port-Boulet et six d'entre eux furent rencontrés par la gendarmerie hier matin vers Avoine. »

Un vol assez important, rapporte l'Echo de la Frontière, a été commis, dans la soirée de jeudi dernier, à la cité de Valenciennes. La caisse du 84 de ligne, contenant de 18 à 19,000 fr., a été dérobée sans qu'on sache ce qu'elle est devenue. Cette caisse était en-

tièrement ferrée et d'une grande solidité. Son poids devait être d'environ 30 kilogrammes.

L'auteur de cette soustraction paraît être un sous-officier originaire de Strasbourg, nommé depuis peu de temps secrétaire de M. le capitaine-treasorier. Cet homme a disparu dans la soirée du vol, avec un de ses camarades du même régiment, après avoir eu soin d'endosser des habits civils, sans doute pour mieux se soustraire aux recherches qui lui devaient être faites.

La caisse volée a été retrouvée le lendemain, cachée dans les joncs, sur le chemin des Allées. Elle était scellée en partie, les voleurs n'ayant pu scier sans doute à la hâte.

Dans un compartiment resté intact, on a retrouvé une somme d'argent deux mille francs. Le reste de l'argent avait été enlevé.

Voici un trait de générosité qui montre, une fois de plus, que la vertu trouve toujours sa récompense.

Le nommé Jean Praderal, garçon d'office à l'Elorado de Paris, a trouvé dans la salle du concert, un portefeuille contenant 40,000 fr. qui s'est empressé de remettre à son propriétaire, M. C..., venu étranger de passage à Paris qui était venu la veille passer la soirée dans cet établissement. Monsieur C..., dans sa joie d'apprendre qu'il n'avait pas été la victime d'un vol en

retrouvant son portefeuille, a offert généralement à l'honnête garçon d'office une somme de cinq francs pour lui prouver sa reconnaissance.

THEATRES

Judi, 3 octobre 1872
Grand Opéra en 4 actes.
La Favorite, grand opéra en 4 actes.
Les Déespérés.
On commencera à 7 h. 1/4

Théâtre du Gymnase (quai St-Antoine, 30)
11e représentation de Mlle DEJAZET
Voltaire en vacances, comédie-vaudeville en 2 actes.
Mlle DEJAZET remplira le rôle d'Arctur, qu'elle a créé à Paris.

Mlle DEJAZET remplira les rôles de la Douairière et de Sébastien, qu'elle a créés à Paris.
La Tasse de Thé, comédie en 1 acte.
On commencera à 8 h.
Mlle DEJAZET à 9 heures

CHEMINS DE FER

DÉPARTS DES TRAINS

PERRACHE
Ligne de Paris par la Bourgogne
Paris. — Omnibus, matin 5 10, 11. — Directs, 9 matin, 9 35, 8 soir.
Express, 6 35, — 7 18, — 7 35.
Macon. — m. 8 15, — s. 8 30, — 8 28.

Ligne de Paris par le Bourbonnais
Paris. — Omnibus, m. 8 40. — Saint-Germain-des-Fossés), omnibus, s. 1 25. — (Tare), omnibus, m. 6 — Roanne, omnibus, s. 6 30.

Ligne de la Méditerranée
Marseille. — Omnibus, m. 10 30. — direct, m. 7 50, 5 h. — 8 h. — Express, m. 7 30. — soir, 10 h. 45.
Valence. — Omnibus, s. 4 45. — s. 6 h. 30. — Vienne, Omnibus, s. 4 h. 25.

Ligne de Grenoble

Grenoble. — Omnibus, m. 5 8, — 7 20, — 11 18. — s. 6 10. — Bourgoin. — Omnibus, s. 8 25.

Ligne de Genève

Omnibus, m. 5 18, 9 10, 12 30, 5 5. — Express, m. 6 10.

Ligne de Besançon

(Besançon), omnibus, matin, 5 15, 9 10, — soir, 12 30. — Bourg, omnibus, soir, 5 08, 7 45. — Ambérieux, Express, matin 6 10.

LA CROIX-ROUSSE

Ligne de Bourg par les Dombes
Omnibus, matin, 6 15, 10 14; soir, 1 25, 5 40.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS
Bulletin du 2 Octobre 1872

Condition des Soies de Lyon

Table with columns: Nombre, SORTES, France, Étranger, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chine, Japon, Indes, etc.

LE CRÉDIT LYONNAIS
Bonifie les taux d'intérêts ci-après
Dépôts à vue... de 3 à 5 mois... de 6 à 11 mois... de 1 an et au-dessus...

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 23 décembre 1870, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales...

BRULURES

Médaille d'argent à l'Exposition internationale du Havre
L'ÉPHÉRE JOSEPH
Spécialité des Brûlures. Son emploi calme instantanément et assure une guérison rapide.

LE MONITEUR DES FONDS PUBLICS

est envoyé gratis, pendant deux mois, sur demande au directeur, 16, rue du Quatre-Septembre.

MALADIES NERVEUSES

SIROP ANTI-GASTRALGIQUE
POUDRE ANTI-NERVEUSE dite Petit Tabacquet
Cette Poudre se prise à la manière du tabac, deux ou trois fois par jour.

SAVON LA LUNE

Usine à vapeur A MARSEILLE
F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire
12, quai de l'Hôpital, 12. LYON

FONDS DE CAFÉ

Près la gare de Perrache
S'adresser chez M. DEBOS, rue Jean-de-Tourne, 7

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Des meilleurs Auteurs anciens et modernes
Cette collection, fondée en 1863, a publié les ouvrages les plus remarquables des grands écrivains de toutes les époques.

LA VILLE DE PARIS

Les 15 et 20 octobre 1872, sera faite au Palais National, l'ouverture des obligations de 1869 à 1871.

LE CHOCOLAT MENIER

SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS
ENT EXIGEANT LE VÉRITABLE NOM

HYGIÈNE & SANTÉ

PILULES DE FAMILLE
contre les Constipations opiniâtres, Migraines, Maux d'estomac, etc.

ÉCONOMIE DE 30 %

Se trouve dans les principales maisons d'Épicerie. (Voir à l'Exposition universelle, 5e galerie, produits chimiques. 51)

JEUX DE CROQUETS

Livrés en caisse complète contenant : huit maillets, dix arseaux, deux piquets de départ, les étiquettes et règles. (98)

POUDRES & PASTILLES

Américaines du Dr PATERSON
RÉPUTATION universelle pour la promptitude de leur action.

TOUTES LES MALADIES DE POITRINE SONT GUÉRISSEBLES

par l'emploi de la FARINE MEXICAINE, du docteur HENRI DEBOS

LE MONITEUR DES FONDS PUBLICS

est envoyé gratis, pendant deux mois, sur demande au directeur, 16, rue du Quatre-Septembre.

MALADIES NERVEUSES

SIROP ANTI-GASTRALGIQUE
POUDRE ANTI-NERVEUSE dite Petit Tabacquet

LOI DU 27 MARS 1872

Grande réduction de droits indirects pour l'eau-de-vie en bouteilles
La maison James Hennessy (fondée en 1872) donne d'excellent cognac VRAI à 35 fr. par acquit, et 45 fr. par congé, la caisse de 12 bouteilles.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU

Guéries radicalement par le ROB-SAVARES perfectionné
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels

MACHINES À COUDRE

(Véritables PEUGEOT)
COSTAL
23, RUE GRENETTE, LYON

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Par N. DAVID. — 2 volumes in-32 broché. Prix : 50 centimes; franco dans toute la France, 80 centimes. — Adresser les demandes à la Librairie de la Bibliothèque Nationale, 2, rue de Valois, Palais-Royal.

Table of BOURSE DE PARIS - Mercredi 2 Octobre 1872. Columns include: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, VALEURS AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, PRIMES ET REPORTS.

Table of BOURSE DE LYON - Jeudi 3 Octobre (de 11 heures à midi 1/2). Columns include: FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS, COMPTANT, LIQUIDATION DU 30 SEPT., LIQUIDATION DU 31 OCTOBRE, OBLIGATIONS.

Enregistré à Lyon. Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre Lyon.